

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2021 A 19H00

PRESENTS : M. IMBERT, Mme CARTRON, MM. FERRER, DUREAU, Mmes VACQUE, CASTERA, MM. DI PALMA, Mme LAGUE.

**POUVOIRS : M. CLAUDAUD à M. IMBERT
Mme GALINOU à M. FERRER
Mme CAUBET à Mmes CASTERA
M. FORGUES à Mme VACQUE**

**ABSENTS : MM. LARONDE, THIOLON.
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASTERA
CONVOCATION du 18 juin 2021**

ORDRE DU JOUR :

Garderie scolaire
Questions diverses.

Le compte-rendu de la séance précédente est accepté à l'unanimité.

1. Garderie scolaire.

Après réflexion les élus décident de rendre la garderie payante à compter de la rentrée des classes 2021/2022. En effet, sur conseil de la Trésorière, les dépenses relatives à ce service ne sont pas du tout amorties par une quelconque participation. Ce service coûte en moyenne 11 000 € de frais de personnel pour une année scolaire, sans compter les frais de fonctionnement afférents.

Les tarifs retenus par les élus sont les suivants :

Forfait mensuel de 15 €, par enfant, sur une base de 9 mois pour une année scolaire (le mois de décembre ne sera pas facturé) et pour une participation régulière au-delà de 5 jours par mois.

Dans le cas d'une famille ayant plusieurs enfants en garderie le **3^{ème} enfant sera gratuit.**

Possibilité de **garderie occasionnelle** moyennant une participation de **1.5 €** par jour et par enfant, limitée à 5 jours maximum par mois.

2. Questions diverses.

Une formation au défibrillateur est prévue au mois de septembre pour tous les élus, les agents et les présidents d'association.

M. Pascal FERRER demande quelle est l'utilisation des terres appartenant à la commune, situées à « Mirannes », et propose l'idée d'un jardin partagé.

La séance est levée à 20h25.